



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY A CONSEILLÉ LE CIPIM ET LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN DANS LE CADRE DE LEUR REPRISE DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE AIR ANTILLES

Restructurations | 17/10/23 | Julien Aucomte Laurent Cotret Virginie Devos Emmanuelle Mignon Ghislain Minaire Claire-Lisa Leclerc Clément Quernin Juliette Vachet



Le 2 août 2023, la société Caire (Compagnie Aérienne Inter Régionale Express) qui exploitait les compagnies Air Antilles et Air Guyane a été placée en liquidation judiciaire. Dans ce cadre, August Debouzy a assisté le CIPIM et la Collectivité de Saint-Martin pour construire une offre de reprise des actifs de CAIRE afin de relancer la compagnie aérienne Air Antilles à travers la constitution d'une société d'économie mixte (SEM) dénommée « NEW AIR ANTILLES ».

Compte tenu de l'impasse de trésorerie de CAIRE, une date limite des dépôts des offres de reprise a été fixée au 1er septembre 2023. Six offres initiales ont été déposées. Le délai d'amélioration des offres expirait le 18 septembre 2023 et trois candidats ont déposé une offre améliorée, dont la SEM NEW AIR ANTILLES.

L'audience d'examen des offres s'est tenue le 21 septembre 2023 devant le Tribunal Mixte de Commerce de Point-à-Pitre. August Debouzy a pu présenter et soutenir l'offre de la SEM qui est apparue comme le seul projet sérieux, financé et prévoyant une solution temporaire d'affrètement permettant une reprise rapide du trafic dans l'attente de l'obtention des autorisations administratives (auprès de la DGAC notamment).

Le Tribunal a rendu son jugement le 29 septembre 2023 et a ordonné la cession des actifs de la compagnie aérienne Air Antilles à la SEM NEW AIR ANTILLES, permettant ainsi de préserver 120 emplois.

L'équipe d'August Debouzy était supervisée par Laurent Cotret (associé) sur l'intégralité du dossier avec Clément Quernin (avocat senior) à ses côtés pour les aspects restructuring, Emmanuelle Mignon (associée) et Ghislain Minaire (counsel) en public, Virginie Devos (associée) et Claire-Lisa Leclerc (avocate) en social, Renaud Christol (associé) et Paul Vialard (avocat) en concurrence, Julien Aucomte (associé) et Juliette Vachet (avocate) en corporate.
